

**COMMUNE DE SAINT-BROLADRE**  
**DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de novembre à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoint, Mme Chantal GLE, M. Maurice ROBIDOU, Mme Françoise MOUCHEL, Mme Chantal JOLY, M. Dominique FOURRIER, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, conseillers municipaux.

**Secrétaire de séance** : M. Guy VIDELOUP

**Date d'envoi de la convocation** : 16 novembre 2023

**Absente excusée** : Mme Delphine COLUSSI (a donné pouvoir de vote à M. LECOINTRE AUGAGNEUR), M. Yves BIGOT (a donné pouvoir de vote à Mme MOUCHEL)

**Absent** : M. Daniel BONHOMME

**DELIBERATION 80/2023 – TARIFS DE L'ANNEE 2024 : CONCESSIONS  
DU COLUMBARIUM**

**Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 13**

Monsieur Le Maire rappelle les tarifs appliqués en 2023 pour l'achat d'une concession du columbarium et propose de les maintenir en 2024.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **MAINTIENT les tarifs des concessions dans le columbarium, pour l'année 2024, comme suit :**

| CIMETIERE                             | TARIFS  |
|---------------------------------------|---------|
| Concession trentenaire columbarium    | 950 €   |
| Concession cinquantenaire columbarium | 1 040 € |

- **AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier**

Certifiée exécutoire la délibération,  
Après notification le 6 décembre 2023  
et transmission en Préfecture, le 6 décembre 2023  
Affaire inscrite à l'ordre du jour.  
Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 22 novembre 2023

Le Maire  
Jean-François GOBICHON

Le Secrétaire de Séance  
Guy VIDELOUP

Commune de Saint-Broladre  
Mairie, rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE  
02.99.80.25.69 / [mairie@saint-broladre.bzh](mailto:mairie@saint-broladre.bzh)